



\*Ce qu'il faut savoir, ce qu'il faut faire.

### □ QU'EST-CE QU'UNE REMISE?

- Il s'agit de tout type de promotion offerte par un détaillant ou un fabricant qui accorde une réduction ou un remboursement partiel en **argent** ou par **chèque**.
- Certaines promotions qui se veulent des offres de remise sont en fait des cartes-cadeaux ou des crédits en vue de futurs achats.
- Certaines remises vous seront offertes au moment de l'achat, alors que d'autres, comme les remises postales, vous seront envoyées plus tard, **SI** vous en faites la réclamation.

### □ QUOI VÉRIFIER?

**Avant de conclure** qu'il s'agit d'une promotion avantageuse pour vous :

- n'oubliez pas que même si la majorité des consommateurs quittent le magasin avec l'intention de réclamer la remise, ils sont nombreux à ne pas le faire et à finir par payer le plein prix;
- demandez au vendeur si les taxes seront calculées sur le plein prix ou sur le prix réduit.

### □ SUIS-JE ADMISSIBLE?

**Avant d'acheter**, lisez les modalités. Vérifiez surtout :

- si une date limite s'applique;
- si vous devez acheter un autre produit;
- si ce que vous devez envoyer se limite au formulaire de réclamation accompagné de vos coordonnées et à une preuve d'achat comme le code universel des produits;
- si des restrictions relatives à l'admissibilité de certaines adresses postales s'appliquent, par exemple aux adresses rurales;
- si le nombre de remises par ménage est limité;
- si la remise ne s'applique qu'aux achats effectués chez certains commerçants;
- s'il existe d'autres limites ou conditions qui pourraient influencer sur votre admissibilité ou qui s'appliqueront probablement à la remise.

### □ COMMENT OBTENIR MA REMISE?

**Au moment de l'achat**, vérifiez que vous avez en main tous les documents nécessaires pour réclamer la remise. Comme il faut souvent envoyer le reçu original, demandez au vendeur un duplicata.

Si vous réclamez la remise, n'oubliez pas de :

- suivre les instructions indiquées sur le formulaire et d'y joindre tous les documents exigés;
- faire une copie de tout ce que vous envoyez, au cas où la remise serait retardée ou ne serait pas payée.

Si la remise n'est pas payée à temps, ou pour toute autre difficulté, communiquez avec le vendeur.

Si vous avez du mal à obtenir votre remise, le Bureau de la consommation d'Industrie Canada vous invite à consulter le site [www.infoconsommation.ca](http://www.infoconsommation.ca) pour vous renseigner sur la manière de porter plainte ou d'approcher l'entreprise.

**Si vous croyez avoir été trompé ou si vous tombez sur des remises douteuses**, vous pouvez en aviser le Bureau de la concurrence.

Téléphonez-nous sans frais : 1-800-348-5358  
Consultez notre site Web : [www.bureaudelaconcurrence.gc.ca](http://www.bureaudelaconcurrence.gc.ca)



Bureau de la concurrence  
Canada

Competition Bureau  
Canada



Industrie  
Canada

Industry  
Canada

Canada

N° de catalogue lu54-22/2009F-PDF  
ISBN 978-1-100-92710-7  
60660

